

COMMUNE : CAP EXCELLENCE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20001865300010

POSTE COMPTABLE : cfp de l agglomeration

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : Budget principal CAP EXCELLENCE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	32
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	37
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	38
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	39
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	40
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
B3 - Etat des provisions	43
B4 - Etat des charges transférées	45
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	46
B6 - Prêts	49
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	50
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	51
B7.3 - Etat des emprunts garantis	52
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	53
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	54
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	55
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	56
B7.8 - Autres engagements donnés	57

B7.9 - Autres engagements reçus	58
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	59
B9 - Etat du personnel	63
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	67
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	68
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	69

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	70
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	71
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	72
C2.1 - Situation des AP	74
C2.2 - Situation des AE	78

IV - Annexes**C - Etats annexés budgétaires**

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	79
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	86

IV - Etats annexés**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	93
D2 - Gestion des fonds européens	94
D3 - Actions de formation des élus	95
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	96
D5 - Identification des flux croisés	97
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	98
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	99
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	101
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	102
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	103
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	104
E - Etat des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures**A - Arrêté et signatures**

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	97 513

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	58 105 147,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	733,68
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	744,37
3	Dépenses d'équipement brut / population	146,71
4	Encours de dette / population (2)(3)	0
5	DGF / population	88,47
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	17,56 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101,68 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	0 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	61 272 682,02	69 362 445,90	130 635 127,92
	Recettes réalisées (1)	B	54 588 797,35	72 585 930,42	127 174 727,77
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	53 232 215,21	77 393 940,72	130 626 155,93
	Dépenses réalisées (1)	E	49 449 803,25	72 614 135,06	122 063 938,31
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	5 138 994,10	-28 204,64	5 110 789,46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	4 198 362,39	8 031 494,82	12 229 857,21
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	9 337 356,49	8 003 290,18	17 340 646,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	9 337 356,49	8 003 290,18	17 340 646,67

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	I B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	I B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026

Publication : 0/07/2026 C1

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES**Réception par le préfet : 10/07/2026
Publication : 10/07/2026 **C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,50	0,00	866 910,00	0,00
TFPNB		2,68	0,00	26 103,00	0,00
CFE		24,94	0,00	24 487 588,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 524 757,50	2 487 815,96	98,54	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 890 646,26	164 699,20	8,71	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 321 544,50	2 108 023,38	90,80	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 350 848,00	9 346 353,14	99,95	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 087 796,26	14 106 891,68	87,69	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	534 078,15	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 845 419,93	2 260 689,60	79,45	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	477 750,00	382 963,27	80,16	0,00
Total des dépenses financières		3 857 248,08	2 643 652,87	68,54	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	600 000,00	198 776,58	33,13	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		20 545 044,34	16 949 321,13	82,50	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	32 687 170,87	32 500 482,12	99,43	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		32 687 170,87	32 500 482,12	99,43	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		53 232 215,21	49 449 803,25	92,89	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		53 232 215,21	49 449 803,25		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 743 843,86	1 492 090,13	85,56	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 357 432,71	17 554 225,86	90,68	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 150 256,00	1 504 767,94	130,82	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 053 325,86	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	600 000,00	466 264,69	77,71	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		23 904 858,43	21 017 348,62	87,92	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	3 580 652,72			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 100 000,00	1 070 966,61	97,36	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	32 687 170,87	32 500 482,12	99,43	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		37 367 823,59	33 571 448,73	89,84	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		61 272 682,02	54 588 797,35	89,09	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		4 198 362,39			
Total des recettes de la section d'investissement		65 471 044,41	54 588 797,35		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	11 700 000,44	9 646 071,94	1 860 497,18	11 506 569,12	98,35	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	12 850 000,00	12 562 592,81	0,00	12 562 592,81	97,76	0,00
014	Atténuations de produits	36 452 738,00	36 038 521,96	0,00	36 038 521,96	98,86	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	8 357 811,00	7 049 831,90	1 054 140,09	8 103 971,99	96,96	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		69 360 549,44	65 297 018,61	2 914 637,27	68 211 655,88	98,34	0,00
66	Charges financières	1 851 738,56	1 250 981,55	598 955,70	1 849 937,25	99,90	0,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	575,32	0,00	575,32	2,88	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 481 000,00	1 481 000,00	0,00	1 481 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		72 713 288,00	68 029 575,48	3 513 592,97	71 543 168,45	98,39	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 580 652,72					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 100 000,00	1 070 966,61	0,00	1 070 966,61	97,36	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		4 680 652,72	1 070 966,61	0,00	1 070 966,61	22,88	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		77 393 940,72	69 100 542,09	3 513 592,97	72 614 135,06	93,82	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		77 393 940,72	69 100 542,09	3 513 592,97	72 614 135,06		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	616 267,75	622 159,68	0,00	622 159,68	100,96	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	99 575,43	80 074,34	0,00	80 074,34	80,42	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	22 061 252,00	22 543 039,84	0,00	22 543 039,84	102,18	0,00
731	Fiscalité locale	30 656 921,00	31 573 125,00	0,00	31 573 125,00	102,99	0,00
74	Dotations et participations	15 195 082,00	16 320 879,26	0,00	16 320 879,26	107,41	0,00
75	Autres produits de gestion courante	586 347,72	1 299 896,71	0,00	1 299 896,71	221,69	0,00
Total des recettes de gestion des services		69 215 445,90	72 439 174,83	0,00	72 439 174,83	104,66	0,00
76	Produits financiers	147 000,00	146 755,59	0,00	146 755,59	99,83	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		69 362 445,90	72 585 930,42	0,00	72 585 930,42	104,65	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		69 362 445,90	72 585 930,42	0,00	72 585 930,42	104,65	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		8 031 494,82					
Total des recettes de la section de fonctionnement		77 393 940,72	72 585 930,42	0,00	72 585 930,42		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	2 985 584,58	0,00	1 305 911,64	100 000,00	3 772 854,61	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 260 689,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	36 959,88	0,00	0,00	0,00	261 892,53	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	301 320,80	0,00	1 305 911,64	0,00	14 652,84	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	3 651,03	0,00	0,00	0,00	3 496 309,24	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	382 963,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	18 525 667,94	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 504 767,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16 500 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		2 131 547,95	6 323 154,66	318 213,34	12 054,35		16 949 321,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 260 689,60
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 392 748,08	562 140,52	222 020,60	12 054,35		2 487 815,96
204	Subventions d'équipement versées	0,00	64 699,20	0,00	0,00		164 699,20
21	Immobilisations corporelles	303,37	485 834,73	0,00	0,00		2 108 023,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	539 719,92	5 210 480,21	96 192,74	0,00		9 346 353,14
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		382 963,27
45	Opérations pour compte de tiers	198 776,58	0,00	0,00	0,00		198 776,58
RECETTES		1 630 574,24	694 990,56	106 115,88	0,00		21 017 348,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 504 767,94
13	Subventions d'investissement	110 983,69	694 990,56	106 115,88	0,00		1 492 090,13
16	Emprunts et dettes assimilées	1 053 325,86	0,00	0,00	0,00		17 554 225,86
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	466 264,69	0,00	0,00	0,00		466 264,69

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	59 953 153,92	0,00	0,00	1 000,00	4 253 564,92	76 705,77	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	6 930 516,56	0,00	0,00	0,00	525 649,22	60 955,77	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	12 223 960,98	0,00	0,00	0,00	337 247,27	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	36 038 521,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 428 641,85	0,00	0,00	1 000,00	3 390 668,43	15 750,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	1 849 937,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	575,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	1 481 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	70 510 670,92	78 392,19	0,00	0,00	0,00	258 032,52	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	622 159,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	6 892,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	22 543 039,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	30 672 864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	15 287 410,39	78 392,19	0,00	0,00	0,00	258 032,52	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 231 548,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	146 755,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		8 869,76	1 337 537,49	3 017 224,30	2 411 999,86	483 112,43		71 543 168,45
011	Charges à caractère général	8 869,76	410 387,49	3 012 739,70	289 241,56	268 209,06		11 506 569,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 384,56		12 562 592,81
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		36 038 521,96
65	Autres charges de gestion courante	0,00	927 150,00	4 484,60	2 122 758,30	213 518,81		8 103 971,99
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 849 937,25
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		575,32
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 481 000,00
RECETTES		0,00	578 931,05	76 592,00	1 026 531,93	56 779,81		72 585 930,42
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		622 159,68
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	16 402,10	0,00	56 779,81		80 074,34
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		22 543 039,84
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	900 261,00	0,00		31 573 125,00
74	Dotations et participations	0,00	510 583,33	60 189,90	126 270,93	0,00		16 320 879,26
75	Autres produits de gestion courante	0,00	68 347,72	0,00	0,00	0,00		1 299 896,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		146 755,59
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES				A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 232 215,21	49 449 803,25	0,00	3 782 411,96
RECETTES	65 471 044,41	54 588 797,35	0,00	10 882 247,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	77 393 940,72	72 614 135,06	0,00	4 779 805,66
RECETTES	77 393 940,72	72 585 930,42	0,00	4 808 010,30

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 232 215,21	49 449 803,25	0,00	3 782 411,96
RECETTES	65 471 044,41	54 588 797,35	0,00	10 882 247,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	77 393 940,72	72 614 135,06	0,00	4 779 805,66
RECETTES	77 393 940,72	72 585 930,42	0,00	4 808 010,30

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 232 215,21	49 449 803,25	0,00	3 782 411,96
RECETTES	65 471 044,41	54 588 797,35	0,00	10 882 247,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	77 393 940,72	72 614 135,06	0,00	4 779 805,66
RECETTES	77 393 940,72	72 585 930,42	0,00	4 808 010,30
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	130 626 155,93	122 063 938,31	0,00	8 562 217,62
TOTAL GENERAL DES RECETTES	142 864 985,13	127 174 727,77	0,00	15 690 257,36

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE						B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS													IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					70 873 563,18									
1641 Emprunts en euros (total)					70 873 563,18									
2025249036	BRED BANQUE POPULAIRE	18/11/2025	18/11/2025	18/02/2028	7 000 000,00	V	(Euribor 3M + 1.46)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,530	3,630	EUR	X	C	O	A-1
48050	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/03/2016	17/03/2016	01/04/2030	9 093 848,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,350	1,350	EUR	X	F	O	A-1
5092670	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/11/2015	24/11/2015	01/12/2016	5 958 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Préfixé)	1,750	1,750	EUR	A	C	O	A-1
5100938	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/07/2016	06/07/2016	01/08/2019	5 958 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,350	1,350	EUR	A	C	O	A-1
5160181	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/01/2017	01/09/2019	01/02/2020	4 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,350	1,350	EUR	A	P	O	A-1
5194573	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/06/2017	01/07/2019	01/01/2022	3 364 857,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Préfixé)	1,750	1,750	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												Réception par le préfet : 10/07/2026	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
5194808	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/06/2017	01/07/2019	01/01/2022	3 724 237,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,350	1,350	EUR	A	C	O	A-1
5233823	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/04/2021	423 856,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1
5465603	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/01/2022	18/03/2022	01/02/2023	1 250 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,100	1,100	EUR	A	C	O	A-1
76845	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/04/2021	1 500 000,00	F	Taux fixe à 2.08 %	2,080	2,080	EUR	T	P	O	A-1
A291728F-Conso-T2-P	CAISSE D'EPARGNE	28/08/2017	25/09/2019	25/12/2019	70 627,87	V	(Euribor 3M + 1.43)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,430	1,460	EUR	T	C	O	A-1
A291728F-Conso-T6	CAISSE D'EPARGNE	28/08/2017	25/09/2019	25/12/2019	2 512 764,04	V	(Euribor 3M + 1.43)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,430	1,460	EUR	T	C	O	A-1
A292206D	CAISSE D'EPARGNE	11/07/2022	11/07/2022	20/07/2022	4 500 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,160	EUR	X	F	O	A-1
CGP1780 02Y T1	Agence Française de Développement	27/12/2023	31/01/2025	31/03/2026	1 300 000,00	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	3,410	EUR	S	C	O	A-1
CGP1780 02Y T2	Agence Française de Développement	27/12/2023	22/04/2025	31/03/2026	6 700 000,00	F	Taux fixe à 3.39 %	3,390	3,420	EUR	S	P	O	A-1
CO9605 - Conso 01	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	5 533 960,63	F	Taux fixe à 2.28 %	2,280	2,330	EUR	T	C	O	A-1
CO9605 - Conso 02	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	704 107,00	F	Taux fixe à 2.15 %	2,150	2,200	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Réception par le préfet : 10/07/2026 Publication : 10/07/2026		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CO9605 - Conso 03	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	28/06/2019	30/09/2019	4 357 501,00	F	Taux fixe à 2.25 %	2,250	2,300	EUR	T	C	O	A-1
CO9605 - T4-P	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	2 732 631,07	F	Taux fixe à 2.15 %	2,150	2,200	EUR	T	C	O	A-1
CO9605-T1-P	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	189 173,57	F	Taux fixe à 2.28 %	2,280	2,330	EUR	T	C	O	A-1
Tirage-EUR3M-CP3147	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	08/11/2025	08/11/2025	24/12/2025	0,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 1.52)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	3,540	3,650	EUR	X	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
LT-A292209Z-ESTER	CAISSE D'EPARGNE	11/07/2022	11/07/2022	21/07/2022	0,00	V	(?STR(Postfixé) + 1.3)-Floor 0 sur ?STR(Postfixé)	1,300	1,330	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													Réception par le préfet : 10/07/2026 Publication : 10/07/2026	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					70 873 563,18										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES											IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		53 150 894,07					1 786 863,25	1 391 528,07	0,00	575 818,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		53 150 894,07					1 786 863,25	1 391 528,07	0,00	575 818,78
2025249036	N	0,00	A-1	0,00	21,88	V	(Euribor 3M + 1.46)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
48050	N	0,00	A-1	6 093 848,00	4,25	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,140	0,00	219 378,53	0,00	136 603,76
5092670	N	0,00	A-1	4 468 500,00	29,92	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Préfixé)	3,890	148 950,00	184 698,00	0,00	9 718,99
5100938	N	0,00	A-1	3 872 700,00	12,58	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,080	297 900,00	150 141,60	0,00	36 865,95
5160181	N	0,00	A-1	3 033 631,62	13,08	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,040	125 534,71	113 729,99	0,00	83 172,07
5194573	N	0,00	A-1	2 149 480,84	15,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Préfixé)	3,990	66 550,36	88 641,25	0,00	85 740,40
5194808	N	0,00	A-1	2 979 389,60	15,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,590	186 211,85	113 961,65	0,00	106 960,09
5233823	N	0,00	A-1	1 010 966,77	15,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,900	56 603,68	19 948,36	0,00	4 764,56
5465603	N	0,00	A-1	1 100 000,00	21,08	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,040	50 000,00	41 400,00	0,00	30 158,33
76845	N	0,00	A-1	1 271 065,58	20,00	F	Taux fixe à 2.08 %	2,060	50 074,41	26 882,03	0,00	6 485,73

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											Réception par le préfet : 10/07/2026 Publication : 10/07/2026
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
A291728F-Conso-T2-P	N	0,00	A-1	48 556,62	13,73	V	(Euribor 3M + 1.43)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,750	3 531,40	1 914,44	0,00	27,90
A291728F-Conso-T6	N	0,00	A-1	1 727 525,29	13,73	V	(Euribor 3M + 1.43)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,750	125 638,20	68 111,14	0,00	992,75
A292206D	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 1.16 %	0,000	0,00	22 408,73	0,00	0,00
CGP1780 02Y T1	N	0,00	A-1	1 300 000,00	17,75	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	0,00	29 293,33	0,00	10 985,00
CGP1780 02Y T2	N	0,00	A-1	6 700 000,00	17,75	F	Taux fixe à 3.39 %	3,360	0,00	99 684,83	0,00	56 782,50
CO9605 - Conso 01	N	0,00	A-1	3 597 074,35	13,00	F	Taux fixe à 2.28 %	2,310	276 698,04	87 134,75	0,00	0,00
CO9605 - Conso 02	N	0,00	A-1	457 669,26	13,00	F	Taux fixe à 2.15 %	2,170	35 205,31	10 454,35	0,00	0,00
CO9605 - Conso 03	N	0,00	A-1	2 941 313,18	13,50	F	Taux fixe à 2.25 %	2,280	217 875,05	70 193,21	0,00	0,00
CO9605 - T4-P	N	0,00	A-1	1 776 210,15	13,00	F	Taux fixe à 2.15 %	2,170	136 631,56	40 573,26	0,00	0,00
CO9605-T1-P	N	0,00	A-1	122 962,81	13,00	F	Taux fixe à 2.28 %	2,310	9 458,68	2 978,62	0,00	0,00
Tirage-EUR3M-CP3147	N	0,00	A-1	8 500 000,00	1,75	V	(Moyenne Euribor 3M + 1.52)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	4,010	0,00	0,00	0,00	6 560,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
LT-A292209Z-ESTER	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(?STR(Postfixé) + 1.3)-Floor 0 sur ?STR(Postfixé)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N									Réception par le préfet : 10/07/2026 Publication : 10/07/2026		
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		53 150 894,07					1 786 863,25	1 391 528,07	0,00	575 818,78

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS													IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	22	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	53 150 894,07	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS												IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE												B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS													IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT													B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		08-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AMENAGEMENT CONSTRUCTION	15	08/12/2023
L	INSTALLA° MAETERIEL RESEAU AEP	15	08/12/2023
L	Materiel et outillage d'incendie	7	08/12/2023
L	INSTALLATION GENERALE	10	08/12/2023
L	Frais insertion	5	08/12/2023
L	Subv.equip.versées communes memb	30	08/12/2023
L	Subvent° D'équipements pers priv	10	08/12/2023
L	LOGICIELS	2	08/12/2023
L	Frais relatifs aux document d urbanisme	5	08/12/2023
L	AUTRES AGENC.ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15	08/12/2023
L	Installations de voirie	20	08/12/2023
L	INSTALLA° MATERIEL RESEAUX CABLES	15	08/12/2023
L	MOBILIER	10	08/12/2023
L	Frais d établissement	5	08/12/2023
L	Matériel de transport 2 roues	5	08/12/2023
L	Biens historiques et culturel mobilier	5	08/12/2023
L	Réseaux d'électrification	15	08/12/2023
L	MATERIEL DE BUREAU OU INFORMATIQUE	3	08/12/2023
L	Voitures	5	08/12/2023
L	Materiel bureau electrique ou electronique	5	08/12/2023
L	Matériel Classique	6	08/12/2023
L	Installation et appareil de chauffage	10	08/12/2023
L	appareils de laboratoires	5	08/12/2023
L	Biens historiques et culturel immobilier	15	08/12/2023
L	Batiments et installations (subv)	15	08/12/2023
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5	08/12/2023
L	Biens mobiliers, matériel et études (subv)	5	08/12/2023
L	subv équipemt personnes privées	15	08/12/2023
L	BATIMENTS LEGERS	10	08/12/2023
L	Autres constructions	30	08/12/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Réception par le préfet : Publication : 10/07/2026	Délibération du
L	INSTALLA° MATERIEL RESEAUX D'ASSAINISSEM		50		08/12/2023
L	Autres réseaux		15		08/12/2023
L	MATERIEL OUTILLAGE VOIRIE		5		08/12/2023
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		10		08/12/2023
L	AUTRES INSTAL., MAT ET OUTIL.techniques		10		08/12/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT		5		08/12/2023
L	AUTRES IMMOS CORPORELLES		5		08/12/2023
L	Camions et véhicules industriels		8		08/12/2023
L	Autres matériel de bureau et mobiliers		20		08/12/2023
L	Installation et appareil climatisation		5		08/12/2023
L	Bâtiments publics		20		08/12/2023
L	Plantations		15		08/12/2023
L	Autre matériel informatique		10		08/12/2023

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		17 884 431,96	1 481 000,00	0,00	19 365 431,96
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		17 884 431,96	1 481 000,00	0,00	19 365 431,96
Liquidation eau d'Excellence	31/12/2025	17 884 431,96	1 481 000,00	0,00	19 365 431,96
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		17 884 431,96	1 481 000,00	0,00	19 365 431,96
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		17 884 431,96	1 481 000,00	0,00	19 365 431,96

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS						B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01		Intitulé de l'opération : DPV 2021 PROJETS ABYMES				Date de la délibération : 08/10/2024
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 07		Intitulé de l'opération : DPV VILLE DE BAIE MAHAULT				Date de la délibération : 08/10/2024	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
4581 (2)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 07		Intitulé de l'opération : DPV VILLE DE BAIE MAHAULT				Date de la délibération : 08/10/2024	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	

N° opération : 08		Intitulé de l'opération : DPV VILLES ABYMES				Date de la délibération : 08/10/2024	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	200 000,00	198 776,58	0,00	1 223,42	198 776,58	
4581 (2)	0,00	200 000,00	198 776,58	0,00	1 223,42	198 776,58	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	200 000,00	198 776,58	0,00	1 223,42	198 776,58	
RECETTES (b)	0,00	200 000,00	466 264,69	0,00	-266 264,69	466 264,69	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	200 000,00	466 264,69	0,00	-266 264,69	466 264,69	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	200 000,00	466 264,69	0,00	-266 264,69	466 264,69	

N° opération : 09		Intitulé de l'opération : DPV VILLE DE POINTE-A-PITRE				Date de la délibération : 08/10/2024	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
4581 (2)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	

N° opération : 09		Intitulé de l'opération : DPV VILLE DE POINTE-A-PITRE				Date de la délibération : 08/10/2024
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS					IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS					B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS																IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN																B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

- (1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
 (2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
 (3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
 (4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN								B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS													IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN													B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	936 870,20	
Personnes de droit privé	772 171,00	
Associations	772 171,00	
ACAPI CLUB	750,00	COMPETITION SPORTIVE DE TIR SPORTIF
ACAPI CLUB	750,00	COMPETITION SPORTIVE DE TIR SPORTIF
AGRICULTEURS DE BAIE-MAHAULT	8 000,00	CHARGES FONCTIONNEMENT ASSO
AJTS ASS DES JEUNES DE TERRAIN	1 500,00	SUBVENTION QUARTIER PROJET D'ETE
AJTS ASS DES JEUNES DE TERRAIN	1 500,00	SUBVENTION PROJET QUARTIER D'ETE
AMICAL DES ANCIENS COUREURS	15 000,00	ORGANISATION COUPE FREDERIC JALTON
AS JUVENTA	2 500,00	FONCTIONNEMENT ASSOCIATION
AS JUVENTA	5 000,00	SUBV FONCTIONNEMENT ASSO 2024
ASSOCIATION CARNAVALESQUE LYANNA	3 500,00	FINANCEMENT FONCTIONNEMENT ASSOCIATION
ASSOCIATION EXACTCOLOR ESPACE	500,00	EDITION MONOGRAPHIE ART ARTISTE GPEEN
ASSOCIATION LAKAZWATIS	6 000,00	CITE DE L'EMPLOI - LES PERMANENCES
ASSOCIATION ORIGIN'ALL	2 500,00	PROJET TRADITION ET TRANSMISSION
ASSOCIATION POUR LA PREVENTION	3 000,00	SEMAINE DU REIN DU 11 AU 17 MARS 2024
ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DES MALADIES RENALES DE LA GPE	2 500,00	SUBV HEMODIALYSE DU CHU
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SCIENCE EN PWENT-ASEP	4 000,00	SUBV ORGANISATION MANIFESTATION
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SCIENCE EN PWENT-ASEP	4 000,00	SUBV ORGANISATION MANIFESTATION
ASSOCIATION TRANSKA	3 000,00	SUB TRAIL DES GRANDS FONDOS
ASUP ASSOCIATION SPORTIVE DES UNIVERSITAIRES ET DU PHOENIX	4 000,00	SUBV ACTIVITES AUTOUR DU HANDBALL
ASUP ASSOCIATION SPORTIVE DES UNIVERSITAIRES ET DU PHOENIX	2 000,00	FONCTIONNEMENT ASSOCIATION ANNEE 2024
ASUP ASSOCIATION SPORTIVE DES UNIVERSITAIRES ET DU PHOENIX	2 000,00	FONCTIONNEMENT ASSOCIATION ANNEE 2024
ATHLETIC CLUB DE BAIE-MAHAULT	3 500,00	FINANCEMENT DEPLACEMENT ATHLETES
AVENTURE NAUTIQUE DE SAINT-ANNE	10 000,00	SUBV TRADITOUR 2025
AVENTURE NAUTIQUE DE SAINT-ANNE	15 000,00	SUBV 22eme EDITION DU TOUR DE VOILE
BAIE MAHAULT BASKET CLUB	5 000,00	PROJET SPORTIF TOURNOIS EXTERIEUR
BAIE MAHAULT BASKET CLUB BMBC	5 000,00	PROJET SPORTIF TOURNOIS EXTERIEUR
BAIE MAHAULT COUNTRY CLUB	1 225,00	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION
BAIE MAHAULT COUNTRY CLUB	1 225,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATION
BM SCRAB	1 000,00	ORGANISATION 10EME EDITION TH3 BEMAO
BOXING CLUB EL LORINO	4 000,00	SUBVENTION ORGANISATION GALA SANTE SPORT
CARIBULLES NEWS	5 000,00	SUBV ORGA FESTIVAL CARIBULLES
CHALLENGERS PIKANGA	1 480,00	FONCTIONNEMENT ASSOCIATION
CHENN LA	3 000,00	SUB FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION
CLUB SOROPTIMIST RIVIERA SUD	1 000,00	PROJET COMPRENDRE DEFENDRE ENTREPRENDRE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Réception par le préfet : 10/07/2026 Publication Prestations en nature
COLLEGE SADI CARNOT	1 550,00	FESTIVAL OUTRE-MER DE BOURGOGNE
COLLEGE SADI CARNOT	1 550,00	SUBV FESTIVAL OUTRE-MER DE BOURGOGNE
COMITE CARNAVAL DE BAIE MAHAULT	89 492,80	BEMAO MI MAS 2025
COMITE DE CARNAVAL DE BAIE MAHAULT	100 679,40	SUBVENTION COMITE DE CARNAVAL DE BM
COMITE DE CARNAVAL DE BAIE MAHAUT	22 373,00	BEMAO MI MAS 2025
CRC COMITE REGIONAL DE CYCLISME	32 500,00	ORGANISATION DU TOUR CYCLISME
ECOLE MARIE JOSEE DAMPA	1 000,00	PROJET PEDAGOGIQUE
ECRIRE ET DIRE	1 000,00	SUB PROJET LUTTE CONTRE DECROCHAGE SCOLAIRE
ECRIRE ET DIRE	1 000,00	SUB PROJET LUTTE CONTRE DECROCHAGE SCOLAIRE
EVASION SPORT PASSION	1 250,00	PROMOTION/DVLPMT SANTE PAR LE SPORT
EVASION SPORT PASSION	1 250,00	PROMOTION/DVLPMT SANTE PAR LE SPORT
EXCELSIOR	633,50	PROJET DE SYNERGIE 2024
EXCELSIOR	633,50	PROJET DE SYNERGIE 2024
FAAC	3 000,00	CITE DE L'EMPLOI INSERTION
FAIR +	8 000,00	SUB FINANCEMENT VOYAGE EN ETHIOPIE
GALAXY OPERATION 2021	2 000,00	PROGRAMME ACTIVITES
GCCRP	89 412,80	CAP CARNAVAL 2025
GCCRP	1 187,45	CAP CARNAVAL 2025 SOLDE
GCCRP	21 185,75	CAP CARNAVAL 2025
GUIMBO ALL STARS	1 500,00	SUBV SAISON CARNALAVESQUE 2025
GWADLOUP GROOVE	5 000,00	SUBV 17EME EDITION 2025
ILE Y A	15 000,00	CITE DE L'EMPLOI DISPOSITIF DE RECHECHE
ILE Y A	5 000,00	CITE DE L'EMPLOI DISPOSITIF DE RECHECHE
INSTITUT CHOPIN	500,00	ACQUISITION DE MATERIELS
INSTITUT CHOPIN	500,00	SUBVENTION POUR ACQ MATERIELS
J OSE LA NATURE	750,00	PROJET BIODIVERSITE AW ON DOT JAN
JCA JEUNESSE CYCLISTE DES ABYMES	20 000,00	SUB SAISON CYCLISTE
JCA JEUNESSE CYCLISTE DES ABYMES	15 000,00	FINANCEMENT SAISON CYCLISTE 2025
JEUNESSE EVOLUTION FOOTBALL CLUB	10 000,00	SUBVENTION FINANCEMENT
JEUNESSE SPORTIVE ABYMIENNE	3 000,00	SUBV FONCTIONNEMENT ASSOCIATION
JEUNESSE SPORTIVE ABYMIENNE	3 000,00	SUBV FONCTIONNEMENT ASSOCIATION
JPMC - JUST PROMOTE MY CULTURE	1 000,00	VACANCES EN FAMILLES 2024
JSAHBC - JEUNESSE SPORTIVE	500,00	ECHANGE SPORTIF/SOCIAL AVEC MARTINIQUE
KARENAJ CYCLING UNIVERSITY	3 000,00	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION
KOLEKTIF MAS KILTIREL	3 000,00	SUBV CARNAVAL 2024
KOLEKTIF MAS KILTIREL	8 000,00	SUBV SAISON CARNAVALESQUE 2025
KOMITE ZABYM POU KANNAVAL	89 492,80	DOUBOUT POU ON GRAN VIDE 2025
LA TEAM JASHAN	1 000,00	SUB FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION
LA TYROLIENNE	1 250,00	ORGANISATION PROJET FESTI NWEL LAPWENT
LA TYROLIENNE	2 500,00	SUBV MANIF JADEN LA
LAKOU FLERET AN MOUVMAN	800,00	AMELIORATION DEPOTS ORDURES

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Réception par le préfet : 10/07/2026 Publication Prestations en nature
LES COMPAGNONS BATISSEURS LES ENTREPRISES POUR LA CITE LGT BAIMBRIDGE MG RACE ASSOCIATION MOUN KI MOUN OGI LA PERSEVERANCE ON TI GRENN AN BA FEY PING PONG CLUB DE BAIE -MAHAULT PING PONG CLUB DE BAIE -MAHAULT SIROCO SOCIETE ANTILLES GUYANE DU SOMMEIL (SAGS) SOLIDARITE GUADELOUPENNE EN SOLIDARITE GUADELOUPENNE EN MOUVEMENT SPORTING CLUB DE BAIE MAHAULT SPORTING CLUB DE BAIE MAHAULT TEAM CAMA CCD TEAM CAMA CCD TENNIS CLUB DE DUGAZON TENNIS CLUB DE DUGAZON TREBER TROPICAL DANZAR UNION SPORTIVE BAIE MAHAULTIENNE VELO D OR DU CENTRE ET DE LA CARAIBE VELO D OR DU CENTRE ET DE LA CARAIBE VILLE DES ABYMES VIRE GADE BIGUIN VIRE GADE BIGUIN	8 000,00 2 000,00 1 000,00 5 000,00 2 000,00 1 000,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 5 000,00 5 000,00 750,00 750,00 5 000,00 5 000,00 1 500,00 1 500,00 500,00 500,00 250,00 3 000,00 10 000,00 1 500,00 1 500,00 7 000,00 1 000,00 1 000,00	CITE DE L'EMPLOI REMOBILISATION ET INSERTION CITE DE L'EMPLOI ANIMATION ACTION EMPLOI MOBILITE SCOLAIRE POUR 30 ELEVES SUBVENTION FINANCEMENT SUB ORGANISATION KLENDENDEN 2024 SEJOUR LINGUISTIQUE NEW YORK SONORISATION CHANTE NOEL FONCTIONNEMENT ASSOCIATION 2024/2025 FONCTIONNEMENT ASSOCIATION 2024/2025 SUBV SAISON DE FOOTBALL 2024 2025 SUBV 1 JOURNEES INTERNA DU SOMMEIL SUBVENTION FINANCEMENT ASSOCIATION SUBVENTION FINANCEMENT ASSOCIATION FONCTIONNEMENT ASSOCIATION FONCTIONNEMENT ASSOCIATION SUB PREPARATION TOUR DE LA GPE ET DE MG SUB PREPARATION TOUR DE LA GPE ET DE MG SUBV PARTENARIAT OFFICE FRANCO QUEBECOISE SUB PARTENARIAT OFFICE FRANCO/QUEBECOISE SUB OUVRAGE CONFIANCE EN SOI FINANCEMENT ACTION AUTOUR DE LA DANSE ANIMATION DANS LES QUARTIERS PREPARATION SAISON CYCLISTE 2024 PREPARATION SAISON CYCLISTE 2024 KAZ A KOUTI A LAKWA CITE DE L EMPLOI ABY PROJET CABARET ANTILLAIS ARCHIPELAGIQUE PROJET CABARET ANTILLAIS ARCHIPELAGIQUE
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	164 699,20	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	164 699,20	
VILLE DE BAIE-MAHAULT	64 699,20	REMONTEES DEPENSES 2024 - B-MAHAULT
VILLE DE POINTE A PITRE	100 000,00	FDC FEUX TRICOLORES ACOMPTE
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Réception par le préfet : 10/07/2026 Publication Prestations en nature
Autres	0,00	

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N						B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		106,00	0,00	106,00	89,90	10,00	99,90
Adjt adm	C	23,00	0,00	23,00	22,50	0,00	22,50
Adjt adm Pal 1CI	C	13,00	0,00	13,00	12,40	0,00	12,40
Adjt adm Pal 2CI	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Administrateur HCl	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	22,00	0,00	22,00	14,00	6,00	20,00
Attaché HCl	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Pal	A	12,00	0,00	12,00	9,00	1,00	10,00
Directeur ter	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Expert h. niveau DP III	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	8,00	0,00	8,00	6,00	2,00	8,00
Rédacteur Pal 1CI	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		39,00	0,00	39,00	30,00	8,00	38,00
Adjt tech	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjt tech Pal 1CI	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjt tech Pal 2CI	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent maitrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent maitrise Pal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	12,00	0,00	12,00	6,00	5,00	11,00
Ingénieur Pal	A	7,00	0,00	7,00	5,00	2,00	7,00
Ingénieur en chef HCl	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURvus SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assist soc-educ	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Educateur APS	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjt ter anim Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		50,00	0,00	50,00	49,00	1,00	50,00
Collaborateur de cabinet		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Conseiller		33,00	0,00	33,00	33,00	0,00	33,00
Président		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Vice Président		14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		203,00	0,00	203,00	174,90	20,00	194,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Administrateur HCl	A	ADM		0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	1050	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	1036	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDI
Attaché Pal	A	ADM	791	0,00	332-8-2°	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR		0,00	333-1_333-10	CDD
Educateur APS	B	SP	395	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	1513	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Ingénieur	A	TECH	1130	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-10	CDI
Ingénieur Pal	A	TECH	1737	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Ingénieur en chef HCl	A	TECH		0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	500	0,00	332-10	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	3303	0,00	332-23-1°	CDD
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti
Educateur APS	B	SP	397	0,00	332-23-1°	CDD
Ingénieur	A	TECH	1002	0,00	332-24	CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-23-1°	CDD
Ingénieur Pal	A	TECH	791	0,00	332-24	CDD
Rédacteur	B	ADM	1179	0,00	332-23-1°	CDD
Technicien	B	TECH	1298	0,00	332-23-1°	CDD
Technicien Pal 1Cl	B	TECH	660	0,00	332-23-1°	CDD
Technicien Pal 2Cl	B	TECH	401	0,00	332-23-1°	CDD
Vacataire		OTR		0,00	A Vacataire	A Autres contrats
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.

CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		Réception par le préfet 10/07/2026
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT		Publication : 10/07/2026
		B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		Réception par le préfet 10/07/2026
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT		Publication : 10/07/2026
		B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	Réception par le préfet : 10/07/2026
	Publication : 10/07/2026
C1.1	

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	4 198 362,39
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	16 500 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	20 698 362,39

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	20 698 362,39
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	20 698 362,39

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	2 845 419,93	2 260 689,60	0,00	2 260 689,60
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	6 884 234,58	2 575 734,55	0,00	2 575 734,55
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	4 038 814,65	315 044,95	0,00	315 044,95
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	4 198 362,39			4 198 362,39
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	4 198 362,39			4 198 362,39
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				4 513 407,34

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260626-20260606118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026

Publication : 10/07/2026

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 845 419,93	I 2 260 689,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 845 419,93	2 260 689,60
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 845 419,93	2 260 689,60
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES		C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 884 234,58	III 2 575 734,55
Ressources propres externes de l'année (a)		2 203 581,86	1 504 767,94
10222	FCTVA	1 150 256,00	1 504 767,94
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	1 053 325,86	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 680 652,72	1 070 966,61
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28032	Frais de recherche et de développement	10 000,00	0,00
28033	Frais d'insertion	21 000,00	11 570,13
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	10 000,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	110 000,00	92 694,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	10 000,00
280415343	IC : Projet infrastructure	0,00	10 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	7 000,00	1 825,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 000,00	2 229,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	50 000,00	41 045,20
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	10 000,00
281318	Autres bâtiments publics	150 000,00	136 961,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281351	Bâtiments publics	400 000,00	379 757,42
28138	Autres constructions	15 000,00	8 954,00
28152	Installations de voirie	22 000,00	21 972,00
281533	Réseaux câblés	1 500,00	376,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	104,00
281538	Autres réseaux	45 000,00	22 576,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	500,00	269,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	4 000,00	7 049,00
2817838	Autre matériel informatique (m. à dispo)	500,00	2 641,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 000,00	41 532,00
281828	Autres matériels de transport	14 000,00	16 305,00
281838	Autre matériel informatique	116 000,00	117 056,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	97 500,00	93 512,86
28185	Matériel de téléphonie	0,00	679,00
28188	Autres immo. corporelles	29 000,00	31 859,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 580 652,72	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS									IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME									C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2023-D-17	AGROPARK	20, 21, 23	0,00	0,00	20 010 807,45	0,00	0,00	20 010 807,45	4 585 881,94	15 424 925,51
2023-D-53	AMENAGEMENT CHANZY ELARGI (PARTICIPATION CAPEX)	20, 204, 21, 23	0,00	0,00	1 851 833,25	0,00	0,00	1 851 833,25	0,00	1 851 833,25
2023-D-52	AMENAGEMENT DU COEUR DE L AGGLO	20, 21, 23	225 831,24	0,00	3 255 574,44	0,00	0,00	3 255 574,44	539 719,92	2 715 854,52
2023-D-51	AMENAGEMENT DU QUARTIER DE L HOTEL DE VILLE	20, 21, 23	1 741 838,31	0,00	2 520 183,10	0,00	0,00	2 520 183,10	0,00	2 520 183,10
2023-D-44	AMENAGEMENT LAURICISQUE OUEST	20, 21, 23	356 339,30	0,00	1 826 374,47	0,00	0,00	1 826 374,47	0,00	1 826 374,47
2023-D-04	AMENAGEMENT PARC PAYSAGER ZAE PETIT-PEROU (C225)	20, 21, 23	0,00	0,00	493 194,88	0,00	0,00	493 194,88	59 778,23	433 416,65
2023-D-50	AMENAGEMENT QUARTIER DU MORNE (PARTICIPATION CAPEX)	20, 204, 21, 23	0,00	0,00	665 333,31	0,00	0,00	665 333,31	0,00	665 333,31
2023-D-34	AMENAGEMENT QUARTIER PERRIN	20, 21, 23	0,00	0,00	2 315 219,04	0,00	0,00	2 315 219,04	269 582,61	2 045 636,43
2023-D-29	AMENAGEMENT R+3 POLE TECHNIQUE	20, 21, 23	0,30	0,00	33 896,97	0,00	0,00	33 896,97	0,00	33 896,97
2023-D-33	CANAL HYDRAULIQUE	20, 21, 23	0,00	0,00	837 775,00	0,00	0,00	837 775,00	0,00	837 775,00
2023-D-60	CONSTRUCTION DU POLE TECHNIQUE EN PPP (2024-2045)	20, 21, 23	0,00	0,00	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00	320 000,00
2023-D-31	Copie de : PARTICIPATION RUPAP/RUZAB/RAIZET		0,00	0,00	1 075 000,00	0,00	0,00	1 075 000,00	0,00	1 075 000,00
2023-D-54	DEPENSES D IMMOBILISATIONS	20, 21, 23	6 062 397,27	0,00	-1 634 038,09	0,00	0,00	-1 634 038,09	420 412,06	-2 054 450,15
2023-D-35	ECO QUARTIER DE L ASSAINISSEMENT	20, 21, 23	0,00	0,00	954 000,00	0,00	0,00	954 000,00	0,00	954 000,00
2023-D-46	EQUIPEMENT POLE EDUCATIF EDINVAL	20, 21, 23	1 015 120,28	0,00	14 287 453,60	0,00	0,00	14 287 453,60	0,00	14 287 453,60
2023-D-58	ETUDE DE SURETE ET DE SECURITE	20, 21, 23	0,00	0,00	108 500,00	0,00	0,00	108 500,00	0,00	108 500,00
2023-D-32	ETUDE RENOUVELLEMENT	20, 21, 23	110 280,92	0,00	2 294 752,32	0,00	0,00	2 294 752,32	587 882,96	1 706 869,36
2023-D-55	ETUDES GENERALES	20	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023-D-43	EXTENSION DE LA BASE DE CANOE KAYAK	20, 21, 23	0,00	0,00	731 657,82	0,00	0,00	731 657,82	20 608,80	711 049,02
2023-D-21	FONDS DE CONCOURS DE POINTE-A-PITRE	204	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	100 000,00	500 000,00
2023-D-20	FONDS DE CONCOURS VILLE DE BAIE-MAHAULT	204	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
2023-D-19	FONDS DE CONCOURS VILLE DES ABYMES	204	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
2023-D-02	FONDS RICHER	20, 21, 23	0,00	0,00	3 520 000,00	0,00	0,00	3 520 000,00	4 882,50	3 515 117,50
2023-D-16	GEMAPI	20, 21, 23	0,00	0,00	5 936 334,38	0,00	0,00	5 936 334,38	177 020,60	5 759 313,78
2023-D-18	GESTION PEPINIERE AUDACIA	20, 21, 23	0,00	0,00	612 171,36	0,00	0,00	612 171,36	539 704,31	72 467,05
2023-D-45	INTERVENTION SUR LE PARC	20, 21, 23	4 574 379,00	0,00	1 953 000,00	0,00	0,00	1 953 000,00	0,00	1 953 000,00
2023-D-47	MAISON DU PROJET RUCAP	20, 21, 23	0,17	0,00	805 754,53	0,00	0,00	805 754,53	9 422,80	796 331,73
2023-D-39	MISE EN CONFORMITE DE LA RUE SAINT LOUIS DU SENEGAL ZAE DE BERGEVIN	20, 21, 23	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	13 562,50	236 437,50
2023-D-05	MISE EN CONFORMITE DE LA SIGNALISATION DE POLICE SUR LES 5 ZAE EN GESTION DIRECTE	20, 21, 23, 237	0,00	0,00	157 777,02	0,00	0,00	157 777,02	0,00	157 777,02
2023-D-41	MISE EN CONFORMITE DES TOTEMS DE LA ZAE PROVIDENCE	20, 21, 23	0,00	0,00	42 804,77	0,00	0,00	42 804,77	0,00	42 804,77
2023-D-01	MISE EN PLACE DE LA VIDEO PROTECTION DANS LA ZAE JARRY	20, 21, 23	0,00	0,00	1 965 455,80	0,00	0,00	1 965 455,80	0,00	1 965 455,80
2023-D-37	MOBILITE DURABLE	20, 21, 23	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
2023-D-59	ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION URBAINE (OPCU)	20, 21, 23	0,00	0,00	891 930,80	0,00	0,00	891 930,80	95 146,79	796 784,01
2023-D-27	PARKING R+3 DU POLE TECHNIQUE	20, 21, 23	0,00	0,00	291 014,43	0,00	0,00	291 014,43	1 258,60	289 755,83
2023-D-10	PCAET PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	20, 21, 23	0,00	0,00	6 058 661,50	0,00	0,00	6 058 661,50	0,00	6 058 661,50
2023-D-57	PLAN INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PILHI)	20, 21, 23	0,00	0,00	123 687,50	0,00	0,00	123 687,50	81 743,90	41 943,60
2023-D-12	PROMENADE VERTE ET BLEUE	23	5 700 000,00	0,00	-97,65	0,00	0,00	-97,65	0,00	-97,65
2023-D-28	RECONSTRUCTION FACADE RENAISSANCE	20, 21, 23	720 887,35	0,00	1 918 755,34	0,00	0,00	1 918 755,34	1 729 704,10	189 051,24
2023-D-40	RELAMPING ECLAIRAGE PUBLIC SUR ZAE DE LA PROVIDENCE AUX ABYMES	20, 21, 23	0,00	0,00	17 228,09	0,00	0,00	17 228,09	0,00	17 228,09
2023-D-08	REMISE EN ETAT DE LA TOUR LACAVE	20, 21, 23	0,00	0,00	1 487 572,00	0,00	0,00	1 487 572,00	0,00	1 487 572,00

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2023-D-22	REQUALIFIATION DE LA ZAE PAP	20, 21, 23	0,00	0,00	2 532 559,34	0,00	0,00	2 532 559,34	809 701,95	1 722 857,39
2023-D-25	REQUALIFICATION DE LA ZAE BEAUSOLEIL	20, 21, 23	1 662 724,00	0,00	2 305 905,23	0,00	0,00	2 305 905,23	29 999,74	2 275 905,49
2023-D-26	REQUALIFICATION DE LA ZAE DE BEAUSOLEIL CONFORTEMENT TALUS	20, 21, 23	0,00	0,00	1 455 000,00	0,00	0,00	1 455 000,00	0,00	1 455 000,00
2025-D-61	REQUALIFICATION DU CC SONIS		0,00	3 150 000,00	0,00	3 150 000,00	0,00	3 150 000,00	0,00	3 150 000,00
2023-D-24	REQUALIFICATION DUGAZON DE BOURGOGNE	20, 21, 23	0,00	0,00	7 270 558,95	0,00	0,00	7 270 558,95	265 715,39	7 004 843,56
2023-D-23	REQUALIFICATION ZAE DE LA JAILLE	20, 21, 23	1 738,00	0,00	3 882 116,23	0,00	0,00	3 882 116,23	20 171,75	3 861 944,48
2023-D-42	REQUALIF°DUGAZON DE BOURG EXTENSION ZAE	20, 21, 23	0,00	0,00	5 238 841,42	0,00	0,00	5 238 841,42	1 305 911,64	3 932 929,78
2023-D-09	RESTAURATION IMMEUBLE L HERMINIER	20, 21, 23	0,00	0,00	1 413 612,86	0,00	0,00	1 413 612,86	56 951,66	1 356 661,20
2023-D-30	SALLE DE SPECTACLE DU CENTRE DES ARTS	20, 21, 23	0,00	0,00	9 280 729,32	0,00	0,00	9 280 729,32	1 967 788,47	7 312 940,85
2023-D-13	SCOT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET PLAN PAYSAGE	20, 21, 23	0,00	0,00	273 907,23	0,00	0,00	273 907,23	105 406,12	168 501,11
2023-D-14	SIG SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	20, 21, 23	0,00	0,00	3 173,37	0,00	0,00	3 173,37	0,00	3 173,37
2023-D-38	SIGNALETIQUE DES ZAE JARRY	087, 20, 21, 23	0,00	0,00	55 200,00	0,00	0,00	55 200,00	0,00	55 200,00
2023-D-36	SLRGRI STRATEGIE LOCALE DE GESTION RISQUE INONDATION	20, 21, 23	0,00	0,00	2 768 850,00	0,00	0,00	2 768 850,00	45 000,00	2 723 850,00
2023-D-15	STRATEGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE	20, 21, 23	0,00	0,00	559 121,13	0,00	0,00	559 121,13	182 856,57	376 264,56
2023-D-11	TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE	20, 21, 23	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
2023-D-06	TRAV DE REPRISE DU RESEAU ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA ZONE NORD OUEST DU RAIZET	20, 21, 23	0,00	0,00	4 900 000,00	0,00	0,00	4 900 000,00	0,00	4 900 000,00
2023-D-03	VALORISATION FRICHES BAOBAB	20, 21, 23	0,00	0,00	444 021,65	0,00	0,00	444 021,65	15 677,57	428 344,08
2023-D-56	VALORISATION FRICHES EX RFO	20, 21, 23	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
TOTAL			22 171 536,14	3 150 000,00	130 313 164,16	3 150 000,00	0,00	133 463 164,16	14 041 493,48	119 421 670,68

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE		PAR
		Réception par le préfet : 10/07/2026 Publication : 10/07/2026 C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	164 699,20	0,00	0,00	0,00	0,00	164 699,20
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 482 716,46	1 001 580,67	1 271 766,90	0,00	3 512,64	205 856,25
A115	Immobilisations incorporelles en cours	422 760,81	0,00	422 760,81	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
A125	Constructions	33 147,08	3 075,32	30 071,76	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	303,37	0,00	303,37	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	12 348,92	0,00	12 348,92	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou afferchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	756 312,37	0,00	665 011,35	0,00	0,00	91 301,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	8 936 883,58	4 512 712,71	3 774 966,96	0,00	0,00	649 203,91
A165	Immobilisations financières	382 963,27	0,00	0,00	0,00	0,00	382 963,27
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 498 046,70	5 517 368,70	6 177 230,07	0,00	3 512,64	2 799 935,29

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	164 699,20	0,00	0,00	0,00	164 699,20
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 482 716,46	443 038,74	1 057 503,46	80 656,19	901 518,07
A115	Immobilisations incorporelles en cours	422 760,81	421 133,31	1 627,50	0,00	0,00
A120	Terrains	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
A125	Constructions	33 147,08	30 373,10	1 694,01	1 079,97	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	303,37	0,00	303,37	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	12 348,92	12 348,92	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	756 312,37	665 011,35	0,00	0,00	91 301,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	8 936 883,58	5 958 456,89	2 329 222,78	0,00	649 203,91
A165	Immobilisations financières	382 963,27	0,00	0,00	0,00	382 963,27
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 498 046,70	7 530 362,31	3 390 351,12	81 736,16	3 495 597,11

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	164 699,20	0,00	0,00	0,00	164 699,20
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 482 716,46	2 200 539,71	1 258,60	71 549,26	209 368,89
A115	Immobilisations incorporelles en cours	422 760,81	422 760,81	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
A125	Constructions	33 147,08	20 715,68	0,00	12 431,40	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	303,37	0,00	303,37	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	12 348,92	12 348,92	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	756 312,37	132 895,06	0,00	521 566,29	101 851,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	8 936 883,58	8 287 679,67	0,00	0,00	649 203,91
A165	Immobilisations financières	382 963,27	0,00	0,00	0,00	382 963,27
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 498 046,70	11 076 939,85	1 561,97	605 546,95	2 813 997,93

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	164 699,20	0,00	0,00	0,00	164 699,20
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 482 716,46	2 273 347,57	0,00	0,00	209 368,89
A115	Immobilisations incorporelles en cours	422 760,81	422 760,81	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
A125	Constructions	33 147,08	16 835,71	0,00	16 311,37	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	303,37	303,37	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	12 348,92	0,00	0,00	12 348,92	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	756 312,37	0,00	0,00	665 011,35	91 301,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	8 936 883,58	8 287 679,67	0,00	0,00	649 203,91
A165	Immobilisations financières	382 963,27	0,00	0,00	0,00	382 963,27
A225	Opérations pour compte de tiers	382 963,27	0,00	0,00	0,00	382 963,27
TOTAL		14 498 046,70	11 000 927,13	0,00	693 671,64	2 803 447,93

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	164 699,20	0,00	0,00	0,00	164 699,20
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 482 716,46	308 165,95	686 182,35	573 287,59	915 080,57
A115	Immobilisations incorporelles en cours	422 760,81	0,00	422 760,81	0,00	0,00
A120	Terrains	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
A125	Constructions	33 147,08	4 769,33	15 946,35	12 431,40	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	303,37	303,37	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	12 348,92	0,00	12 348,92	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	756 312,37	0,00	143 445,06	521 566,29	91 301,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	8 936 883,58	0,00	3 774 966,96	4 509 061,68	652 854,94
A165	Immobilisations financières	382 963,27	0,00	0,00	0,00	382 963,27
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 498 046,70	313 238,65	5 055 650,45	5 616 346,96	3 512 810,64

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	164 699,20	0,00	0,00	0,00	164 699,20
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 482 716,46	413 637,29	1 081 183,80	76 327,44	911 567,93
A115	Immobilisations incorporelles en cours	422 760,81	1 627,50	421 133,31	0,00	0,00
A120	Terrains	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
A125	Constructions	33 147,08	4 769,33	15 946,35	0,00	12 431,40
A130	Réseaux et installations de voirie	303,37	0,00	303,37	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	12 348,92	0,00	12 348,92	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	756 312,37	0,00	143 445,06	0,00	612 867,31
A155	Immobilisations corporelles en cours	8 936 883,58	434 075,64	3 340 891,32	4 509 061,68	652 854,94
A165	Immobilisations financières	382 963,27	0,00	0,00	0,00	382 963,27
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 498 046,70	854 109,76	5 015 252,13	4 585 389,12	4 043 295,69

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	164 699,20	0,00	0,00	0,00	164 699,20
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 482 716,46	683 219,90	811 601,19	86 377,30	901 518,07
A115	Immobilisations incorporelles en cours	422 760,81	0,00	422 760,81	0,00	0,00
A120	Terrains	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
A125	Constructions	33 147,08	0,00	27 297,78	5 849,30	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	303,37	0,00	0,00	303,37	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	12 348,92	0,00	12 348,92	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	756 312,37	0,00	665 011,35	0,00	91 301,02
A155	Immobilisations corporelles en cours	8 936 883,58	3 651,03	3 774 966,96	4 509 061,68	649 203,91
A165	Immobilisations financières	382 963,27	0,00	0,00	0,00	382 963,27
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 498 046,70	686 870,93	5 713 987,01	4 601 591,65	3 495 597,11

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION		5
		Réception par le préfet : 10/07/2026 Publication : 10/07/2026 C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	3 767 755,11	0,00	3 765 168,65	0,00	0,00	2 586,46
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 932 771,37	928 765,87	326 013,18	0,00	0,00	677 992,32
6	Action économique	6 323 154,66	4 584 951,80	1 669 498,20	0,00	3 512,64	65 192,02
7	Environnement	318 213,34	0,00	177 020,60	0,00	0,00	141 192,74
8	Transports	12 054,35	0,00	12 054,35	0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 759 860,47	5 513 717,67	5 949 754,98	0,00	3 512,64	2 292 875,18

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 767 755,11	2 024 740,13	1 740 428,52	0,00	2 586,46
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 932 771,37	155 960,50	326 013,18	80 656,19	1 370 141,50
6	Action économique	6 323 154,66	5 119 886,78	1 134 563,22	0,00	68 704,66
7	Environnement	318 213,34	0,00	177 020,60	0,00	141 192,74
8	Transports	12 054,35	0,00	12 054,35	0,00	0,00
TOTAL		13 759 860,47	7 300 587,41	3 390 079,87	80 656,19	2 988 537,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 767 755,11	3 708 216,99	0,00	56 951,66	2 586,46
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA - Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 932 771,37	1 254 475,68	303,37	0,00	677 992,32
6	Action économique	6 323 154,66	5 773 384,60	0,00	481 065,40	68 704,66
7	Environnement	318 213,34	177 020,60	0,00	0,00	141 192,74
8	Transports	12 054,35	11 067,00	987,35	0,00	0,00
TOTAL		13 759 860,47	10 924 164,87	1 290,72	538 017,06	2 296 387,82

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 767 755,11	3 765 168,65	0,00	0,00	2 586,46
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 932 771,37	1 254 779,05	0,00	0,00	677 992,32
6	Action économique	6 323 154,66	5 773 384,60	0,00	481 065,40	68 704,66
7	Environnement	318 213,34	177 020,60	0,00	0,00	141 192,74
8	Transports	12 054,35	12 054,35	0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 759 860,47	10 982 407,25	0,00	481 065,40	2 296 387,82

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 767 755,11	56 951,66	3 708 216,99	0,00	2 586,46
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 932 771,37	236 920,06	56 127,20	269 582,61	1 370 141,50
6	Action économique	6 323 154,66	4 769,33	1 119 306,71	5 116 811,46	82 267,16
7	Environnement	318 213,34	0,00	0,00	177 020,60	141 192,74
8	Transports	12 054,35	0,00	12 054,35	0,00	0,00
TOTAL		13 759 860,47	298 641,05	4 895 705,25	5 563 414,67	3 002 099,50

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 767 755,11	0,00	3 765 168,65	0,00	2 586,46
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 932 771,37	236 616,69	326 013,18	0,00	1 370 141,50
6	Action économique	6 323 154,66	440 472,47	737 473,15	4 585 389,12	559 819,92
7	Environnement	318 213,34	177 020,60	0,00	0,00	141 192,74
8	Transports	12 054,35	0,00	12 054,35	0,00	0,00
TOTAL		13 759 860,47	854 109,76	4 840 709,33	4 585 389,12	3 479 652,26

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	1 305 911,64	0,00	0,00	0,00	1 305 911,64
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 767 755,11	0,00	3 765 168,65	0,00	2 586,46
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 932 771,37	506 199,30	56 127,20	303,37	1 370 141,50
6	Action économique	6 323 154,66	0,00	1 654 241,69	4 600 208,31	68 704,66
7	Environnement	318 213,34	177 020,60	0,00	0,00	141 192,74
8	Transports	12 054,35	0,00	12 054,35	0,00	0,00
TOTAL		13 759 860,47	683 219,90	5 487 591,89	4 600 511,68	2 988 537,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	IV D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS											IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7											D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
	ss statut scolaire			en alternance								
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)				D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT		D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		Réception par le préfet : 10/07/2026 Publication : 10/07/2026
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	Réception par le préfet : 10/07/2026 Publication : 10/07/2026 IV D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Réception par le préfet	10/07/2026
Publication : 10/07/2026	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	IV Réception par le préfet 10/07/2026 Préfecture de la Seine-Maritime D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2025

Accusé certifié exécutoire

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	Réception par le préfet 10/07/2026 Édition 06/07/2026

IV

D8.2

Cet état ne contient pas d'information.